

Date rédaction	01/2022	Lieu	VISIOCONFERENCE	Version	V1
Rédacteur	CD 50 SPA	Date réunion	15/12/2021		
Prénom et nom		Organisme		Pr	Ex
Membres du conseil portuaire					
M. Yvan Taillebois	Président			x	
Représentants du concessionnaire					
M. Damien Pillon	Titulaire				x
M. Daniel Denis	Titulaire			x	
M. Gilbert Doucet	Suppléant				x
M. Olivier Lemaïgnen	Suppléant			x	
Représentants du conseil municipal de Barfleur					
Mme Christiane Tincelin	Titulaire			x	
M. Vincent Bontoux	Suppléant				
Représentants personnel du concessionnaire					
M. Florent Duloir	Titulaire			x	
M. Vincent Pinatel	Suppléant				x
Représentants personnel gestion des ports					
M. Thierry Leteissier	Titulaire			x	
M. Laurent Clergeau	Suppléant			x	
Représentant de l'activité pêche					
Mme Cécile Guy Papillon	Titulaire			x	
M. Yann Delaplace	Titulaire				
M. David Rigault	Titulaire				
M. Antoine Papillon	Titulaire				x
M. Gabriel Passilly	Suppléant				
M. Philippe Rigault	Suppléant				
M. Pierre Papillon	Suppléant				
M. Jérôme Valognes	Suppléant				
Représentants de l'activité plaisance					
M. Eric Gabroy	Titulaire				
M. Jean Francis	Titulaire				
M. Thierry Aune	Titulaire			x	
M. Philippe Lukowski	Titulaire				
M. Jean Marie Godel	Suppléant			x	
M. Michel Lecostey	Suppléant				
M. Jacky Simon	Suppléant				
M. Francis Valognes	Suppléant				
Représentants de l'activité commerce					
Mme Fabienne Barbey	Titulaire				
M. Michel Traisnel	Suppléant				
Autres participants					
Mme Brigitte Léger Lepaysant	Conseillère départementale				x
M. Michel Mauger	Maire de Barfleur			x	
M. Stéphane Gautier	Directeur de la mer, des ports et des aéroports				x

Le conseil portuaire du port de Barfleur s'est réuni le 15 décembre 2021, en visioconférence, sous la présidence de **M. Taillebois**, représentant le président du conseil départemental. **M. Taillebois** se présente aux membres du conseil portuaire et fait part de son regret quant à la tenue de ce conseil en visioconférence, sa préférence aurait été de rencontrer en présentiel les membres mais les conditions sanitaires ne le permettaient pas. Puis, il invite **M. Leteissier** à procéder à l'appel des membres et constate que le quorum est atteint.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 19 MAI 2021

M. Taillebois demande s'il y a des commentaires sur ce compte-rendu. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – RAPPORT PARTIEL D'ACTIVITE 2021

M. Leteissier présente le rapport partiel d'activité 2021 en précisant :

- concernant la pêche :

Nombre navires	2020	2021 (Données partielles)
à quai	12	13
au mouillage	8	6

- concernant la plaisance :

Nombre navires	2020	2021 (Données partielles)
à l'année	125	119
visiteurs	9	12

M. Leteissier invite le gestionnaire à commenter les chiffres présentés.

M. Lemaignan souligne la forte activité de la pêche, et la baisse enregistrée de l'activité plaisance sans qu'il n'y ai de caractère dramatique.

En l'absence de questions **M. Leteissier** présente le point suivant :

III - TRAVAUX

M. Leteissier présente les travaux prévus par le gestionnaire en 2022 :

- changement cuve gasoil pêche : 150 000 € ;
- réfection de la cale (report 2021) : 10 000 € ;
- réaménagement des zones annexes et échelles : 10 000 € ;
- changement des chaines filles (et stock) : 5 000 € ;
- changement organeaux/crampes quai pêche : 5000 € ;
- suppression des cuves à huiles enterrées : 1 000 €.

Le montant total des travaux prévus en 2022 s'élève à 180 000 €.

M. Lemaignan précise que la cuve à carburant n'est pas adaptée à la taille des navires de pêche, qu'elle date de 1996, un léger affaissement de la cuve a été observé. Un échange avec les pêcheurs a eu lieu, leur souhait étant l'ouverture d'un deuxième poste de distribution, la période souhaitée pour le changement de la cuve étant en dehors de la période de la pêche à la coquille.

Il précise que la réfection de la cale concerne la réfection des joints et des parements de la cale de l'église, mais aussi la suppression des cuves à huiles usagées enterrées, celles-ci ont été remplacées par des réceptacles situés au niveau du centre de débarque.

Mme Papillon informe que peu de pêcheurs connaissent l'emplacement de la cuve près du centre de débarque, il apparait un manque de communication sur ce sujet.

M. Duloir propose de faire une communication sur ce sujet.

M. Aune demande ce qu'il en est des travaux des va et vient au niveau des annexes.

M. Duloir répond qu'il est prévu de mettre une chaine mère afin que chacun puisse fixer leur va et vient. Un supplément de 15 € à ajouter au montant de la redevance est prévu aux tarifs 2022.

M. Godel demande si des travaux sont prévus sur la cale Sainte Catherine.

M. Lemaigen répond qu'il n'a pas eu connaissance de désordres particuliers.

M. Godel indique qu'elle risque de s'écrouler côté mer. **M. Duloir** informe qu'il n'a rien relevé.

M. Lemaigen propose que les services prévoient une expertise, s'il apparaît un besoin de travaux ils seront programmés.

IV – ATERRISSAGE 2021 ET BUDGET PREVISIONNEL 2022

M. Leteissier présente l'atterrissage 2021 et le budget prévisionnel 2022.

M. Taillebois demande s'il y a des questions sur ces budgets.

En l'absence de questions, **M. Taillebois** demande l'avis des membres du conseil portuaire sur le budget prévisionnel.

Il est approuvé à l'unanimité.

V – TARIFS PORTUAIRES 2022

M. Leteissier présente les tarifs 2022 et précise que le conseil d'administration de la SPL d'exploitation portuaire de la Manche a validé, lors de sa séance du 19 novembre 2021, les tarifs portuaires 2022. Les différentes grilles tarifaires 2022, ont été rédigées avec une augmentation de **1,79 %** en moyenne, par rapport à celles de 2021.

M. Taillebois demande l'avis du conseil portuaire sur les tarifs 2022.

Ils sont approuvés à l'unanimité.

VI – QUESTIONS DIVERSES

M. Leteissier demande s'il y a des questions, et informe qu'une réunion avec les pêcheurs s'est tenue vendredi 10 décembre 2021.

M. Lemaigen informe que les pêcheurs ont fait part de leurs difficultés sur le débarquement de leurs produits. Beaucoup d'entre eux n'utilisent pas le point de débarque. Leur questionnement se porte sur la possibilité d'effectuer la pesée par eux-mêmes comme à Cherbourg. Il explique que cela est possible s'ils ont une balance homologuée par les services de l'Etat. Il va être demandé une dérogation aux services de l'Etat, pour non utilisation du point de débarque (pesée), si celle-ci est refusée, il faudra étudier la possibilité d'un pont bascule comme à Saint-Vaast-la-Hougue.

Mme Tincelin précise qu'après concertation avec les pêcheurs, le conseil municipal a décidé de réaménager le centre de débarque en trois ateliers.

Aucune autre question n'étant formulée, **M. Taillebois** remercie les participants pour les échanges intéressants et lève la séance.

Saint-Lô, le 10 février 2022

Le président du conseil portuaire,



Yvan Taillebois